

2018_CT2_379

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence – Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUËIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Zones d'activités

■ Séance du 11 octobre 2018

05_1_06

■ **Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence – Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 18 Octobre 2018

7941

■ **Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence – Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Val de Durance est un territoire à enjeux en raison de sa situation « charnière » entre l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille et les Alpes. Son économie s'appuie notamment sur la présence du CEA Cadarache et des retombées liées à son développement, l'installation du projet ITER et de la Cité des Energies, enfin par les actions menées par le pôle de compétitivité Capenergies. Parallèlement, des besoins intrinsèques existent en Pays d'Aix et dans le Val de Durance. Il s'agit principalement de TPE PME déjà implantées qui cherchent à s'agrandir dans le périmètre de leur lieu d'implantation, à proximité des lieux de vie de leurs salariés. Globalement l'offre en terrain à bâtir et en immobilier d'entreprises est rare sur le Pays d'Aix et particulièrement dans le Val de Durance notamment en ateliers productifs. C'est dans ce cadre que l'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance présente une opportunité pour répondre aux besoins des entreprises.

Située à proximité du convoi ITER au Nord de la commune, la ZAC actuelle de 12,6 hectares est entièrement commercialisée et ne permet plus d'accueillir des entreprises alors même que des demandes sont enregistrées. L'extension de la zone d'activités sur environ 8,6 ha a été étudiée afin de déterminer la faisabilité technique de l'opération, compte tenu des différentes contraintes, et sa pertinence économique. Ce projet a d'ailleurs été initié et co piloté avec la Mission ITER de la Préfecture.

L'étude a tout d'abord permis d'affiner le positionnement économique de l'opération. En proposant une typologie de lot adaptée, l'opération permettra d'assurer d'une part le développement de l'économie locale et son développement endogène et d'autre part de valoriser sa proximité avec les sites du CEA et d'ITER en offrant à moyen terme des solutions pour accueillir des entreprises liées au

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_379-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

développement de la filière énergie sur le territoire du Val de Durance. Le schéma d'aménagement proposé en fonction de ces éléments permet la viabilisation d'environ 7 hectares cessibles. Les études préalables réalisées sur le périmètre d'étude ont ainsi validé la faisabilité technique du projet et les principes de la programmation économique de la zone permettant d'aboutir à un schéma d'aménagement préférentiel et à la déclaration d'intérêt communautaire par le Pays d'Aix en décembre 2015.

Le secteur d'extension situé en continuité immédiate au sud de la zone existante a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune en concertation avec la chambre d'agriculture comme future zone d'urbanisation destinée au développement économique. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation en détermine les grands principes de fonctionnement et d'aménagement. Cette zone est également identifiée dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays d'Aix comme espace d'activités de proximité à développer afin de conserver le dynamisme économique du Pays d'Aix, de développer l'emploi local et de diminuer les déplacements.

Aujourd'hui, face à la nécessité de poursuivre le développement économique du territoire métropolitain conformément aux documents d'orientation et d'urbanisme et afin de donner suite aux demandes d'implantation des entreprises, il convient en accord avec la commune de mener une opération publique pour l'aménagement de cette zone. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire a d'ores et déjà été retenue pour réaliser notamment le dossier de création de ZAC.

Pour mener à bien la mise en œuvre du projet et de ses objectifs, Il est donc proposé d'engager une procédure de ZAC et de définir les modalités de la concertation.

I – Les objectifs de la ZAC

Cette opération d'aménagement poursuit un certain nombre d'objectifs en matière de développement économique et urbain :

- Ce projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du SCOT du Pays d'Aix.
- La vocation de la future zone est d'accueillir des entreprises artisanales locales et industrielles génératrices d'emplois et d'apporter une réponse locale aux demandeurs d'emplois de la commune.
- De proposer du foncier d'activités afin de favoriser l'ancrage de la filière énergie sur le territoire compte tenu de la proximité immédiate du CEA et du projet ITER.
- La création de ce nouvel espace économique s'inscrit dans une démarche d'aménagement globale du secteur. En effet, l'opération de ZAC associée à une réflexion plus générale de requalification et de densification de la zone existante permettra de créer un ensemble urbanisé cohérent et plus efficient.

La présente délibération acte le lancement de la procédure de ZAC dont le périmètre sera précisément défini dans le cadre du dossier de création.

II – Les modalités de la concertation

L'article L300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalablement à l'arrêt du projet, c'est à dire avant la création de la ZAC. Il convient donc de définir les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation qui doivent être fixés par l'organe délibérant de la collectivité.

La concertation doit permettre tout au long de l'élaboration du projet d'associer les habitants et toutes les personnes concernées par le projet.

Pour ce faire, les modalités suivantes sont proposées :

- Mise en place d'une exposition permanente à la Mairie de Peyrolles-en-Provence et au siège du Territoire du Pays d'Aix, accompagnée d'un registre permettant à la population d'y consigner ses observations ou ses propositions pendant toute la durée de la procédure de concertation.
- Publication d'articles dans les magazines de la commune pour informer la population de l'état d'avancement du projet, ainsi que des différentes manifestations liées au projet.
- Publication d'articles sur le site internet de la Métropole et de la commune.
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un plan de situation et une notice explicative, ainsi que la présente délibération. Ce dossier sera consultable en Mairie de Peyrolles-en-Provence et au siège du Territoire du Pays d'Aix.
- Présentation à la population des objectifs et du contenu du projet lors de deux réunions publiques.

L'information de la population précisant toutes les dates, les lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse et affichage.

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil de la Métropole. L'adoption du dossier de création qui en découlera sera l'acte créateur de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment son article L300-2 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire le projet d'extension de la zone d'activités du Val de Durance.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le besoin en foncier d'activités du Territoire et les objectifs du projet qui s'inscrivent dans les orientations du SCOT du Pays d'Aix et du PLU de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les objectifs du projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance tels que définis dans l'exposé, ainsi que le principe de lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à procéder à toutes les formalités à venir dans le cadre de la procédure de ZAC ainsi que dans le cadre de la concertation.

Pour enrôlement,

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence – Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_379-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018